

## ANTHRACITE part B (FR0010291179)

Société de gestion : **MONCEAU ASSET MANAGEMENT**  
OPCVM relevant de la Directive européenne 2009/65/CE

### Objectifs et politique d'investissement

FCP de classification « actions des pays de l'Union européenne », Anthracite a pour objectif de réaliser, sur un horizon de placement recommandé de 5 ans, une performance supérieure à celle de son indice de référence, l'indice STOXX Europe 600 Net Return EUR (dividendes réinvestis).

Le FCP est géré selon une gestion active, reposant sur une sélection de valeurs et n'a pas vocation à répliquer l'indice de référence. Le FCP est investi en actions de toute capitalisation boursière, y compris petites et moyennes capitalisations, jusqu'à 100% de l'actif net. Les investissements sont réalisés sur la base de critères économiques et financiers portant sur l'activité des sociétés, leur produit et/ou service délivré, leur histoire, et leur structure financière. Le gérant s'attachera à sélectionner des sociétés ayant :

- un historique de rendement sur fonds propres élevé et stable ;
- un avantage concurrentiel soutenable ;
- des produits et services compréhensibles ;
- une équipe dirigeante de qualité ;
- une valorisation boursière attractive.

Le FCP n'a pas de spécialisation sectorielle, ni géographique. La répartition du portefeuille par secteur et par pays est contrôlée a posteriori. Elle peut faire l'objet d'ajustements pour éviter toute concentration non fondée sur un secteur d'activité ou une zone géographique. L'exposition du FCP au risque actions sera au minimum de 75% de l'actif net. Le FCP est investi en actions de toute capitalisation boursière, y compris petites et moyennes capitalisations, jusqu'à 100% de l'actif net. Le FCP pourra recourir aux instruments financiers du marché monétaire français ou européen pour gérer sa trésorerie à hauteur de 25% maximum de l'actif net. Ces instruments seront réputés « Investment Grade », à savoir de notation supérieure à BBB- et la société mènera sa propre analyse crédit sur le titre.

Le Fonds n'a pas d'objectif d'investissement durable et ne promeut pas spécifiquement de caractéristiques environnementales et/ou sociales.

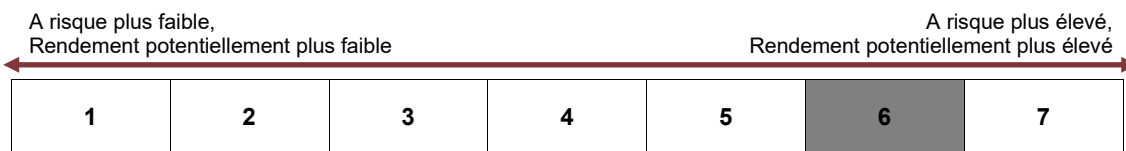
A titre accessoire, le FCP pourra privilégier un investissement par le biais d'obligations convertibles en actions. Le FCP pourra investir jusqu'à 10% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens et/ou en FIA à vocation générale ouvert à une clientèle non professionnelle ou de FIA répondant aux conditions de l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier, gérés ou non par MONCEAU AM, et de toute classification.

Le FCP pourra intervenir sur les instruments dérivés traités sur des marchés organisés ; ces instruments dérivés pourront être utilisés dans le but de couvrir une partie du portefeuille contre les risques actions et de change.

Le FCP est exposé au risque de change pour le porteur de parts résident de la zone euro. Ce risque existe du fait que le FCP détient des titres libellés dans une devise autre que l'euro. L'exposition du portefeuille au risque de change peut représenter jusqu'à 100% de l'actif du FCP et le gérant se réserve le droit d'appliquer ou non une stratégie de couverture partielle et/ou totale de ce risque de change. Les devises pouvant impacter la valeur liquidative du FCP sont les devises principales des pays de l'Union Européenne (Livre Sterling, Franc suisse, Couronne danoise, Couronne norvégienne, Couronne suédoise).

Le FCP capitalise ses résultats nets et ses plus-values nettes ; la durée de placement recommandée est de 5 ans. Les demandes de souscription/rachat sont centralisées chaque jour ouvré avant 11 heures chez BNP Paribas Securities Services et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative quotidienne), le règlement étant effectué en J+3.

### Profil de risque et de rendement



L'indicateur synthétique de risque et de rendement est basé sur la volatilité historique des rendements du FCP. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP. La catégorie de risque du FCP pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas que le placement est sans risque.

**Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [6] :** La volatilité des rendements fait ressortir un profil de risque de niveau 6. Cette catégorie reflète la volatilité des marchés actions européens.

#### Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de liquidité :** c'est le risque lié à la présence dans le portefeuille de petites et moyennes capitalisations plus sensibles à des mouvements significatifs d'achat/vente ;
- **Risque de taux :** en cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur des obligations en portefeuille peut baisser, entraînant la baisse de la valeur liquidative du fonds.
- **Risque de durabilité :** fait référence à tout évènement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la

gouvernance qui pourrait affecter la performance et/ou la réputation des émetteurs dans le portefeuille. Le risque de durabilité peut être spécifique à l'émetteur, en fonction de ses activités et ses pratiques, mais il peut aussi être dû à des facteurs externes.

▪ **Risque lié aux impacts de techniques telles que les produits dérivés** : c'est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres et/ou les contrats futures.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

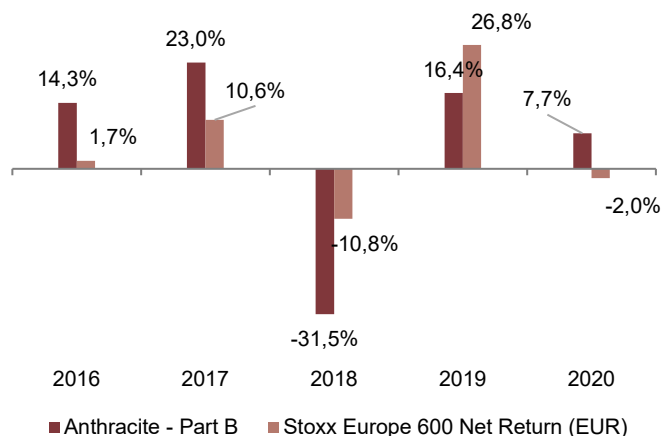
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital (avant que celui-ci ne soit investi). L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants *	1.18%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	20% TTC de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indice de référence STOXX Europe 600 Net Return.
Montant de la commission de performance facturé au titre du dernier exercice : 3.24 %	

\*Ce chiffre, qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés au FCP, se fonde sur les frais de l'exercice clos au 30 juin 2021, il peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de ce FCP disponible sur le site internet [www.vestathena.com](http://www.vestathena.com).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance ont été inclus dans le calcul des performances passées.

La performance du Fonds est calculée coupons nets réinvestis. En revanche, celle de l'indicateur de référence ne tient compte des éléments de revenus distribués qu'à compter du 5 juillet 2012, date à laquelle l'indicateur de référence a été modifié afin d'intégrer les éléments de revenus distribués.

Date de création de la part : 18 avril 2006  
Devise de calcul des performances passées : Euro

Un changement de la société de gestion du Fonds est intervenu le 23 juillet 2014.

## Informations pratiques

**Dépositaire** : BNP Paribas Securities Services.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM (prospectus/ rapport annuel/ document semestriel)** : Le prospectus complet de l'OPCVM, les documents d'information clé des parts A, B et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : MONCEAU ASSET MANAGEMENT - 65, rue de Monceau, 75008 Paris.

**Autre catégorie de parts** : part A

**Lieu et modalités d'obtention d'autres d'informations pratiques notamment la valeur liquidative** : La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés légaux en France et des jours de fermeture des Marchés Français (calendrier officiel de Paris Bourse SA) et est disponible auprès de la société de gestion (MONCEAU ASSET MANAGEMENT - 65, rue de Monceau, 75008 Paris ; 01 83 79 04 98).

La politique de rémunération est disponible sur le site internet [www.vestathena.com](http://www.vestathena.com) et peut être communiquée sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.

**Fiscalité** : Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal professionnel.

Le FCP est éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA).

La responsabilité de MONCEAU AM ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce Fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.  
MONCEAU AM est une société de gestion de portefeuille agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 26 Juillet 2021.